

Exploitation d'un parc éolien composé de quatre éoliennes et d'un poste de livraison situé sur les communes de Saint-Maclou-la-Brière (76110) et Vattetot-sous-Beaumont (76110)

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE COMPLÉMENTAIRE

Il sera procédé du **lundi 13 juin 2022 à 9h00 au lundi 27 juin 2022 à 19h00**, soit pour une durée de 15 jours consécutifs à une enquête publique complémentaire portant sur la régularisation de l'autorisation environnementale accordée le 26 juillet 2019 à la société Centrale éolienne La Briqueterie en vue d'exploiter un parc éolien composé de quatre éoliennes et d'un poste de livraison situé sur les communes de Saint-Maclou-la-Brière (76110) et Vattetot-sous-Beaumont (76110).

Le projet et la nouvelle étude acoustique sont présentés par la société Centrale éolienne La Briqueterie dont le siège social se situe 4 rue Euler - 75008 PARIS.

Toutes informations relatives à ce projet peuvent être demandées auprès de M. Yoann LARGUIER, responsable Pré-construction Éolien France, yoann.larguier@neoen.com

Mme Catherine LEMOINE, inspectrice de l'Éducation nationale en retraite est désignée en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête complémentaire, le dossier complet initial de demande d'autorisation environnementale, la nouvelle étude acoustique, le nouvel avis de l'autorité environnementale et la réponse du pétitionnaire sont consultables en version papier, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public en mairies de Saint-Maclou-la-Brière (76110) et Vattetot-sous-Beaumont (76110). En cette période liée à la Covid-19, il est recommandé au public de s'informer des règles sanitaires mises en place dans la commune.

Le dossier d'enquête et l'avis sont consultables en ligne sur les sites suivants : <http://www.seine-maritime.gouv.fr> (Politiques publiques – Environnement et prévention des risques) ou : <http://eolienbriqueterie76.enquetepublique.net>

Le dossier est aussi consultable sur support papier et sur poste informatique au bureau de l'utilité publique et de l'environnement de la préfecture de la Seine-Maritime, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public, et après avoir demandé au préalable un rendez-vous à l'adresse suivante : [pref-icpe@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-icpe@seine-maritime.gouv.fr) en précisant en objet "demande de rdv- EP Centrale éolienne la Briqueterie" ou en téléphonant au 02 32 76 53 83 ou 02 32 76 53 92.

Le dossier, en version numérique est également adressé, pour information, à chaque maire des communes situées dans le rayon d'affichage fixé par la nomenclature des installations classées. :d'Angerville-Bailleul, Annouville-Vilmesnil, Bec-de-Mortagne, Bénarville, Bernières, Beuzeville-la-Grenier, Bolbec, Bornambusc, Bréauté, Bretteville-du-Grand-Caux, Daubeuf-Serville, Goderville, Gonfreville-Caillet, Grainville-Ymauville, Hattenville, Houquetot, Limpville, Manneville-la-Goupil, Mentheville, Mirville, Nointot, Raffetot, Rouville, Saint-Jean-de-la-Neuville, Tocqueville-les-Murs, Trémauville, Yébleron, Ypreville-Biville.

Le commissaire enquêteur assure quatre permanences en mairies de Saint-Maclou-la-Brière (167 route de Bolbec, 76110) et Vattetot-sous-Beaumont (2 place Bernatrd Alexandre, 76110) afin de recevoir les observations du public aux jours et heures suivants : **lundi 13 juin de 9h00 à 12h00 en mairie de Saint-Maclou-la-Brière (ouverture), jeudi 16 juin 2022 de 15h00 à 18h00 en mairie de Vattetot-sous-Beaumont, samedi 25 juin 2022 de 9h00 à 12h00 en mairie de Vattetot-sous-Beaumont et lundi 27 juin 2022 de 16h00 à 19h00 en mairie de Saint-Maclou-la-Brière (clôture).**

Il est rappelé que l'accès aux permanences est subordonné au respect des consignes sanitaires en vigueur.

**Les observations et propositions peuvent être communiquées pendant toute la durée de l'enquête :**

- 1) par courrier électronique à l'adresse suivante : [eolienbriqueterie76@enquetepublique.net](mailto:eolienbriqueterie76@enquetepublique.net)
- 2) sur le registre dématérialisé disponible sur : <http://eolienbriqueterie76.enquetepublique.net>
- 3) par courrier en mairies de Saint-Maclou-la-Brière ou Vattetot-sous-Beaumont, en précisant que ce dernier est adressé à "M. le commissaire enquêteur - enquête publique - Parc éolien La Briqueterie "
- 4) sur les registres d'enquêtes disponibles en mairies de Saint-Maclou-la-Brière et Vattetot-sous-Beaumont aux jours et heures d'ouverture au public

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont consultables en mairies de Saint-Maclou-la-Brière et Vattetot-sous-Beaumont à la préfecture au bureau de l'utilité publique et de l'environnement et sur le site internet de la préfecture <http://www.seine-maritime.gouv.fr>

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la régularisation de l'autorisation d'exploiter à l'issue de l'enquête publique complémentaire est le préfet de la Seine-Maritime.

Le présent avis est affiché sur le territoire de toutes les communes concernées.